

**Contrat d'engagements de l'AMAP des Feuillantines – Automne-hiver 2006/2007
"Part de récolte légumes"**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **charte des AMAP¹**, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- ✓ pré-financer la production,
- ✓ assurer au moins 1 permanence distribution et se rendre au moins 1 fois sur la ferme pendant la saison d'engagement,
- ✓ gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances) aux distributions,
- ✓ participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagements du maraîcher partenaire :

- ✓ livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme,
- ✓ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

La part de récolte hebdomadaire

Planning de récolte disponible sur le lieu de partage

Estimation du nombre de légumes différents : **9**

Poids approximatif (fourchette) : **6 à 7 kg**

Prix pour la saison (et prix par semaine à titre indicatif) : **15 euros/semaine, 390 euros pour 6 mois** (26 sem.).

Modalités de paiement (entourer la modalité choisie) :

- 1 chèque de 390 euros
- ou 2 chèques de 195 euros
- ou 3 chèques de 130 euros
- si difficultés, autres modalités à voir avec le président, le trésorier et l'agriculteur.

Le(s) chèque(s), rempli(s) à l'**ordre de Loïc Boulanger**, est (sont) à remettre au trésorier accompagné(s) de cet engagement signé. Il(s) sera(ont) transmis ensuite à Loïc Boulanger (pour un règlement en deux chèques : le 1^{er} dès réception en octobre, le 2^e début décembre ; pour un règlement en trois chèques : le 2^e début novembre, le 3^e début janvier).

Indiquez les références du(des) chèque(s) :

.....
.....

Partage des récoltes :

Chaque mardi **entre 19 h 00 et 20 h 30**,
à l'**Aster Café**, 77 rue Claude Bernard

Dates du 1er et dernier partage :

14 novembre 2006 / 7 mai 2007

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.

Ce bulletin sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à le 2006

Nom et signature de l'adhérent (des 2 adhérents si partage d'un panier) :

.....
.....

Le maraîcher :
Loïc Boulanger

.....

Le trésorier :
Raphaël Jolly

.....

¹ disponible sur le site de l'Amap des Feuillantines